AGIR POUR UN COMMERCE QUI DONNE ENVIE

LISTE ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX ET MUNICIPAUX – OUVERTURES DOMINICALES

Note à jour au 10/11/2026

Seine-Maritime : ouverture autorisée pour les commerces des centres-villes de Rouen et du Havre : ici.
Loire : sur ce lien. Arrêté de la préfecture de la Loire portant dérogation au repos dominical pour les commerces de détail situés dans les centres-villes de Saint-Étienne et de Roanne les dimanches 8, 15 et 22 novembre.
Calvados : sur ce lien. Arrêté de la préfecture du Calvados autorisant un certain nombre de commerces listés à Caen à ouvrir le dimanche 8 novembre.
Somme : sur ce lien. Pour les commerces situés à Amiens pour les 8 et 15 novembre.
Hérault : sur ce lien un communiqué de la préfecture de l'Hérault, autorisant les commerces de Montpellier à ouvrir tous les dimanches jusqu'au 27 décembre. L'arrêté n'est pas encore disponible.
Toulouse : le maire a pris un arrêté pour les dimanches 8, 15 et 22 novembre.
Rhône : arrêté autorisant les commerces sur le territoire de la commune de Lyon à ouvrir les dimanches 15 et 22 novembre.
Paris : plusieurs arrêtés autorisent des établissements individuellement, ainsi que certaines catégories de commerces (alimentaire, horlogerie-bijouterie, grands magasins), à ouvrir les 8, 15 et 22 novembre.
Charente-Maritime : autorisation pour les commerces de détail de La Rochelle, les 15 et 22 novembre.
Hérault : autorisation pour les commerces de détail de Montpellier, tous les dimanches du 8 novembre au 27 décembre**.**
Meurthe-et-Moselle : autorisation pour les commerces de Nancy, les 8 et 15 novembre**.**
Isère : autorisation limitée aux établissements des enseignes Rituals et Ralph Lauren (qui en ont fait la demande), les 8 et 15 novembre. Il est possible de **solliciter une dérogation à l'adresse** ddets-derogreposdominical@isere.gouv.fr.
Puy-de-Dôme : autorisation pour les commerces de détail du centre-ville de Clermont-Ferrand**,** le 22 novembre**.**
Var : autorisation pour les commerces de Toulon à ouvrir le 22 novembre après-midi.

31, rue du 4 Septembre – 75002 PARIS / 01 44 88 95 60 / club@procos.org